

La transmission par oralité : une réhabilitation de l'expérimentation

Les pratiques actuelles des musiques traditionnelles revendiquent, entre autres, un rapport oral à l'acte musical. Cette oralité se résume souvent à deux affirmations : « j'apprends d'oreille » et « sans partition ». Or l'oralité, et le terme apparaît alors réducteur, renvoie en fait à un engagement sensoriel dans la démarche d'apprentissage. Il s'agit de mobiliser conjointement l'oreille qui écoute, l'œil qui observe, la voix qui chante, le corps qui danse, les pieds qui battent, les mains qui jouent, la parole qui exprime, au service d'un apprentissage fait d'expériences, de tâtonnements et de constructions individuelles et collectives.

L'éducateur propose dans ce cadre des situations qui permettent la construction d'une relation dynamique garante à la fois de transmission et d'émancipation. Ces situations mobilisant sensorialité et entendement, qui ne peuvent être qu'expérimentales, nécessitent que l'enseignant s'appuie sur une double compétence : musicien et pédagogue. Ce sont là deux expertises différentes et complémentaires.

Ce faisant, l'oralité prise dans cette acceptation interroge la notion de transmission bien au-delà d'un rapport maître élève à sens unique. L'apprenant y est de fait un sujet actif en relation avec un enseignant qui lui ouvre une palette de possibilités faisant sens avec le domaine abordé. Le code écrit trouve de fait sa place dans cette démarche comme un outil supplémentaire intervenant en accord avec les caractéristiques des pratiques et connaissances définies par l'enseignant.

L'oralité met en jeu, en pratique la personne dans son entièreté. Elle est active dans tout apprentissage, quel qu'il soit, se décentrant ainsi du seul domaine des musiques traditionnelles et au-delà des appartenances à telle ou telle sphère esthétique. Elle est également une clé permettant de dépasser la reproduction parfaite du modèle, telle qu'enseignée traditionnellement dans l'école de la 3^e république, en valorisant variabilités et improvisations comme expressions et non comme fautes.